



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n° 320/2026

OBJET : Ouverture temporaire d'un débit de boissons pour les foodtrucks Chaquality, Ravito Gourmand et Old Joe's food, les 12 et 13 septembre 2026 de 10h à 18h à l'occasion du marché Made In Essonne.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2112-2,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L3321-1, L3332-3 et L3334-2,

Vu le Code des Débits de Boissons et des mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment son article L48,

Vu la délibération n°009/2026 du Conseil municipal du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire,

Vu la demande des foodtrucks Chaquality, Ravito Gourmand et Old Joe's food à l'occasion du marché Made In Essonne.

ARRÊTÉ

Article 1 : Autorise l'ouverture temporaire d'un débit de boissons (boissons de 1^{ère} et 3^{ème} catégorie exclusivement) pour les foodtrucks Chaquality, Ravito Gourmand et Old Joe's food à l'occasion du marché Made In Essonne, le 12 et 13 septembre 2026 de 10h à 18h.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée au Comité des fêtes.

Fait à Morangis, le 09 septembre 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.